



Date de dépôt : 3 mars 2026

Rapport

de la commission de l'enseignement, de l'éducation, de la culture et du sport chargée d'étudier la proposition de motion de Francisco Taboada, Laurent Seydoux, Jacques Jeannerat, Marc Saudan, Raphaël Dunand : Préservons les élèves du cycle d'orientation de potentielles dérives par la promotion du sport

Rapport de Arber Jahija (page 3)

Proposition de motion (3083-A)

pour la promotion du sport au cycle d'orientation

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- que, au sens de l'art. 114 al. 1 LIP, chaque élève a droit, dans le cadre scolaire, à une protection particulière de son intégrité physique et psychique ;
- que, au sens de l'art. 1 al. 2 RCO, le cycle d'orientation vise toutes compétences qui contribuent à l'éducation citoyenne ;
- que, malgré l'attention particulière qui doit être portée à ces élèves du cycle, ceux-ci sont laissés au dépourvu durant la pause de midi, soit entre 12h et 14h, avec les conséquences néfastes y relatives ;
- qu'il s'agit, dès lors, de prévoir pour ces adolescents, durant ce laps de temps, une activité sportive facultative encadrée par un professionnel, de sorte à favoriser leur bien-être physique et psychique, réduire le danger lié à l'addiction des écrans, leur transmettre des valeurs de respect des règles, et prévenir la délinquance juvénile,

invite le Conseil d'Etat

- à mettre en place, dans chaque cycle d'orientation du canton, des infrastructures permettant la pratique d'activités sportives durant la pause de midi ;
- à collaborer avec les associations sportives locales pouvant mettre à disposition au sein de l'établissement scolaire différentes activités physiques qui soient encadrées par des éducateurs ou moniteurs qualifiés.

Rapport de Arber Jahija

La M 3083 a été renvoyée à la commission de l'enseignement, de l'éducation, de la culture et du sport qui l'a examinée en trois séances, le 26 novembre 2025 et les 21 et 28 janvier 2026, sous la présidence de M^{me} Francine de Planta.

M^{me} Anne Hiltbold, conseillère d'Etat chargée du DIP, a assisté à toutes les séances. M^{me} Eléonore Zottos, secrétaire générale adjointe au DIP, a également participé aux travaux. Les procès-verbaux ont été fidèlement tenus par M^{me} Pauline Ley. Le rapporteur remercie les personnes précitées pour la qualité de leur précieuse contribution.

Séance du mercredi 26 novembre 2025

Présentation de la M 3083 par M. Francisco Taboada, premier signataire

M. Taboada remercie la commission de le recevoir et indique que la motion a été déposée en décembre 2024, soit bientôt une année auparavant. Il relève que, même si du temps s'est écoulé et que certaines mesures ont probablement été mises en place entre-temps, le fond de la motion demeure inchangé. Il explique que l'objectif initial consiste à préserver l'intégrité des jeunes du cycle d'orientation en développant des activités sportives entre 12h et 14h. Il précise avoir choisi d'axer la proposition sur le sport, tout en reconnaissant que d'autres domaines tels que la musique ou le théâtre auraient pu être envisagés. Il expose que ce choix s'explique par plusieurs éléments. Au moment du dépôt de la motion, de nombreux jeunes passaient une grande partie de leur temps devant des écrans, situation entraînant différents problèmes, notamment un impact psychique, un isolement accru et des conséquences sur la santé liées au manque d'activité physique. Il ajoute que ces comportements ont également des répercussions sur l'intégration ainsi que sur la capacité de concentration lors de la poursuite de leurs activités scolaires. Il mentionne aussi certaines situations problématiques observées, liées à des débordements pouvant mener à des gestes agressifs ou à des dégradations d'objets tels que des vélos, des scooters ou du mobilier scolaire.

Selon M. Taboada, la motion vise donc à occuper les élèves durant la pause de midi pour l'ensemble des raisons évoquées, tout en produisant un effet positif sur l'enseignement. Il rappelle que de nombreuses études démontrent qu'une activité sportive pratiquée entre 12h et 14h améliore l'attention et la concentration lors du retour en classe. Il précise que sa réflexion est née d'observations faites auprès d'enfants de son entourage, réflexion ensuite élargie à d'autres parents. Des enseignants du cycle d'orientation lui avaient

également rapporté que, durant la pause de midi, certains élèves se demandaient qui serait « bastonné » à la prochaine pause. Il estime qu'il serait préférable que ces jeunes puissent plutôt se défouler sur un terrain de football ou sur une piste d'athlétisme. Il souligne par ailleurs que, même si ce point ne constitue pas le cœur de la motion, il existe dans le canton un manque d'infrastructures sportives, celles-ci étant saturées à certains moments. Il relève néanmoins que certaines installations sont inutilisées aux heures de midi. C'est pourquoi la motion prévoit également la possibilité de mobiliser les associations sportives locales et de recourir à des infrastructures disponibles durant cette plage horaire. Selon lui, cet aspect mérite également d'être examiné. Il conclut en indiquant qu'il est disposé à répondre aux éventuelles questions de la commission.

Un commissaire S souligne qu'il s'agit, selon lui, d'une excellente motion et il remercie son auteur de l'avoir déposée. Il estime que le texte rejoint plusieurs notions liées au vivre-ensemble et à la possibilité, pour les élèves, de rester dans l'établissement durant la pause de midi. Il rappelle que la commission a déjà étudié la question de la nutrition, la volonté étant que les élèves puissent rester dans les cantines ou cafétérias des cycles d'orientation, et que ces espaces soient suffisamment attractifs pour les inciter à y prendre leur repas. Il observe que cette dimension rejoint l'objectif d'accroître l'attractivité du cycle, afin d'éviter que les élèves ne se rendent au McDonald, à la pizzeria du quartier ou ne commettent diverses bêtises à l'extérieur. Il estime que la motion s'inscrit pleinement dans cette logique. Il pose ensuite une question relative aux infrastructures, évoquant le passage de la motion invitant à « mettre en place des infrastructures ». Il se demande si les infrastructures nécessaires ne seraient pas déjà disponibles dans les cycles d'orientation, notamment les salles de gymnastique. Il demande si ces salles restent effectivement vides entre 12h et 14h ou si des cours y sont dispensés, et il indique que l'idée serait d'utiliser en priorité ces locaux.

En réponse, M. Taboada rappelle que les aspects nutritionnels avaient, dès le départ, revêtu pour lui une importance particulière. Il mentionne pratiquer le sport à un haut niveau, ce qui lui permet de mesurer l'importance de ces paramètres non seulement pour le bien-être, mais également pour la performance. Il relève que le département traite déjà cet aspect de manière adéquate dans l'enseignement primaire, notamment à travers le passeport santé et les activités liées à la période de la course de l'Escalade. Selon lui, ces actions ont des effets bénéfiques qui se poursuivent dans le temps, contribuant à transmettre dès le plus jeune âge des habitudes profitables aux futurs adultes, ce qui peut également avoir un impact positif sur la santé et sur les coûts sanitaires. Il précise que certains collègues lui avaient conseillé de ne pas

intégrer les aspects alimentaires dans la motion, au motif que deux sujets différents seraient mêlés, même s'ils restent étroitement liés, ce que le commissaire S a lui-même relevé. Il indique aller dans le sens de cette remarque. Concernant les infrastructures, il considère que le département pourra apporter une réponse plus précise. Il estime toutefois que les installations mentionnées, aux heures de pause, ne sont généralement pas utilisées. Il cite l'exemple de Veyrier, où une demande d'inscription de sa fille à la gymnastique avait été refusée en raison de l'occupation complète de la salle et de l'impossibilité d'accueillir davantage d'enfants. Selon lui, un décalage d'horaires permettant l'usage de ces infrastructures lorsqu'elles ne sont pas sollicitées offrirait de nouvelles ressources pouvant être mobilisées de manière différente et plus optimale.

Un commissaire UDC remercie l'auteur de la motion de sa proposition ; il estime que celle-ci est en contradiction avec la politique actuelle du Conseil d'Etat, qui vise à placer davantage de jeunes dans les bus, notamment en leur offrant un abonnement gratuit, ce qui représente un coût important et supérieur aux prévisions. Il relève qu'une fois les jeunes transportés en bus, il leur est ensuite reproché de ne pas marcher suffisamment et d'avoir besoin de se dépenser à midi. Il considère qu'une activité physique le matin et le soir permettrait peut-être d'éviter des dépenses supplémentaires. Indépendamment des questions financières, qu'il propose de mettre temporairement de côté, il souligne l'existence d'un problème d'infrastructures. Il note que, dans un cycle comportant par exemple une salle de sport et environ 800 élèves volontaires, un risque d'engorgement apparaît. Il rappelle également la nécessité pour les élèves de manger à midi, ce qui limite à environ une heure la période réellement disponible. Il mentionne également les besoins en vestiaires et la possibilité de se doucher. Il s'interroge dès lors sur la pertinence du sport en tant que solution unique et se demande si d'autres activités ne devraient pas être envisagées.

Il a de la peine à comprendre comment le Conseil d'Etat pourrait mettre en œuvre la motion en l'absence d'une étude préalable permettant d'évaluer les besoins des élèves. Selon lui, certains élèves pourraient spontanément refuser une participation à une activité sportive, faute d'intérêt. Il rappelle que d'autres établissements ont déjà mis en place des activités comme la lecture pour favoriser la concentration. Il s'interroge sur la faisabilité concrète de la mise en œuvre, notamment sur la capacité des cantines scolaires à adapter leurs horaires ou à proposer des repas sur une plage plus étendue. Il indique avoir de la difficulté à comprendre comment l'auteur de la motion envisage cette réalisation.

M. Taboada répond qu'il estime que les questions portant sur la politique du conseiller d'Etat doivent être adressées directement à celui-ci, n'étant pas en mesure d'y répondre. Il considère qu'il convient de ne pas mélanger les sujets et il rappelle que la motion porte spécifiquement sur la pause de midi dans les écoles. Il affirme que seules les personnes qui n'entreprennent rien risquent d'apprendre à ne rien faire, ce qui n'apporte aucun progrès. Il indique que la mise en place d'une mesure permettrait déjà d'en observer les effets, notamment à travers un projet pilote. Concernant les études disponibles, il rappelle l'existence de nombreux travaux démontrant les bénéfices de la pratique sportive, en particulier à cet âge, tant sur l'intégration que sur l'apprentissage des règles de vie. Il évoque également les arguments souvent avancés par le parti de son interlocuteur concernant la sécurité, considérant que la pratique sportive constitue aussi un élément d'éducation à cet égard. Sur la question des coûts, il explique, en tant que parent, que son enfant pratique un sport à l'âge de 14 ans, ce qui correspond selon lui à une responsabilité parentale. Il souligne que l'une des invites de la motion prévoit de mobiliser les associations sportives locales, ce qui implique la possibilité d'un impact financier partagé. Il cite l'exemple de la pratique du canoë-kayak par un enfant, pour laquelle les frais sont assumés par les familles et non par l'Etat. Selon lui, un cofinancement pourrait être envisagé pour les familles dans le besoin. Il considère que la participation des associations sportives, qu'elles interviennent entre 12h et 14h ou à 16h, pourrait constituer un partenariat public-privé pertinent. Il ajoute que de nombreuses études démontrent les effets bénéfiques de la pratique sportive ainsi que les conséquences négatives de la sédentarité, notamment en termes de coûts de santé.

Le commissaire UDC indique vouloir rebondir sur les propos tenus et précise être totalement d'accord sur l'intérêt du sport, rappelant que ce n'est pas cet aspect qui est en jeu. Il explique ne pas réussir à saisir ce qui est demandé concrètement au Conseil d'Etat. Il relève que les infrastructures existent déjà et qu'il ne s'agit pas d'élargir les bâtiments des cycles. Il considère que les élèves pourraient également courir à l'extérieur sans nécessiter d'infrastructures supplémentaires. Il s'interroge donc sur la demande précise adressée au Conseil d'Etat. Il ajoute que, pour le reste, l'intervention des associations ne nécessiterait pas le recours au département de l'instruction publique, celui-ci pouvant tout au plus agir comme partenaire distant ou comme soutien formel sans devoir engager de moyens financiers. Il demande alors ce qui est attendu concrètement dans les cycles en matière d'infrastructures.

M. Taboada répond qu'il estime que la situation doit être appréciée au cas par cas, chaque cycle disposant de ses propres installations. Il cite l'exemple

du cycle de Pinchat, situé à proximité d'une piste de 100 mètres, d'un terrain de football et d'agrs, ces équipements faisant partie du périmètre du cycle. Il considère qu'un cadre juridique doit être défini, ce partenariat devant être construit avec le département, sans pour autant que celui-ci prenne la charge principale.

Il réaffirme que certaines infrastructures ne sont pas utilisées durant ces horaires et qu'elles pourraient être mises à disposition des associations sportives, permettant ainsi une utilisation plus optimale des ressources existantes et contribuant à un meilleur résultat global.

Le commissaire n'a plus de questions, mais propose de reformuler « mettre en place des infrastructures » qui, selon lui, doit être compris comme « mettre des infrastructures à disposition ».

M. Taboada confirme cette interprétation et précise avoir axé la motion sur le sport parce qu'il s'agit d'un domaine qu'il connaît bien, tout en rappelant que d'autres activités telles que la peinture ou le théâtre pourraient conduire au même résultat. Il estime qu'il est peu probable que plus d'un tiers des élèves d'un cycle soient volontaires pour pratiquer une activité sportive entre 12h et 14h et qu'il n'y a donc pas lieu de craindre une saturation, ce qu'il regrette d'ailleurs.

Un commissaire MCG le remercie pour la motion, qui, selon lui, ouvre utilement le débat. Il estime qu'il s'agit d'une bonne idée. Ayant été surveillant pour le sport-études au Servette FC, il considère que cette proposition est pertinente, car elle permet aux élèves de conserver leur concentration. Il interroge ensuite l'auteur de la motion sur la question de l'encadrement, et demande si celui-ci devrait être assuré par des enseignants de gymnastique, par des associations ou encore par des clubs sportifs.

M. Taboada indique être président d'un club d'athlétisme à Genève et rappelle que le commissaire MCG est lui-même impliqué dans le football. Il souligne que le bénévolat connaît aujourd'hui des limites importantes, ce qui justifie, selon lui, une ouverture à différentes solutions. Il évoque la nécessité de réunir les acteurs concernés autour d'une table, de discuter avec le département et d'examiner les possibilités avec les associations locales. Il cite l'exemple de la commune de Veyrier, où des problématiques de disponibilité de salles se manifestent en hiver : le football et le hockey sur gazon s'entraînent également en intérieur, ce qui surcharge continuellement les infrastructures aux mêmes horaires, faute d'une évolution dans la manière d'organiser les activités. Il estime que l'encadrement ne doit pas nécessairement être assuré par des enseignants et qu'un club local pourrait très bien intervenir. Il évoque également des formes d'initiation, comparables à celles proposées dans le cadre du passeport vacances. Il envisage, par exemple, la possibilité d'offrir

entre 12h et 14h des séances de découverte : un jour un club de football, un autre jour un club de gymnastique, ce qui constituerait également une porte d'entrée vers de nouveaux sports. Il considère qu'un partenariat avec les associations sportives locales serait envisageable.

Le commissaire MCG observe que certains enfants n'ont pas la possibilité de pratiquer un sport parce qu'ils doivent garder leurs frères et sœurs. Il le remercie pour cette motion.

Un commissaire PLR qualifie la motion de vertueuse, mais estime qu'elle se présente sous une forme très directe, avec une invite impérative à la mettre en œuvre, alors qu'elle lui paraît irréaliste. Il demande ce qui a inspiré concrètement cette proposition et ce qui a été observé pour amener à la formuler. Il indique avoir eu récemment encore des enfants fréquentant un cycle d'orientation et il constate qu'à midi ceux-ci disposent à peine du temps nécessaire pour se restaurer et se détendre, que ce soit devant les écrans ou dans les salles de jeux.

Il estime que, pour les élèves qui rentrent chez eux, la pause ne représente qu'un aller-retour rapide. Il ajoute que, pour avoir siégé à la commission des sports de la Ville de Genève, il identifie un autre problème renforçant, selon lui, le caractère utopique de la motion : les associations sportives rencontrent déjà des difficultés en matière de disponibilité de locaux et souffrent d'un manque de capacité d'encadrement, notamment d'un nombre insuffisant de bénévoles ou de professionnels. Il juge qu'une mise en œuvre impérative de la motion accroîtrait massivement la demande envers ces associations. Il s'interroge sur une éventuelle estimation préalable du nombre de moniteurs ou d'entraîneurs nécessaires dans chaque cycle, ainsi que sur le nombre d'heures que cela représenterait, et se demande d'où provient cette motion qu'il considère comme déconnectée de la réalité.

M. Taboada répond que, si un certain utopisme permet de réduire chez les jeunes les risques de diabète ou d'obésité, il accepte volontiers ce qualificatif. Il indique que sa réflexion est également nourrie par son expérience personnelle de parent. Il relate qu'un de ses enfants s'est retrouvé à un arrêt de bus et a assisté à une bagarre, un élève ayant dû être pris en charge en raison d'un acte de violence. Il considère cette problématique comme plus grave que le caractère utopique évoqué. Selon lui, ces situations sont liées aux jeux vidéo et à d'autres facteurs sociaux, auxquels se superposent diverses répercussions. Il ajoute avoir dû lui-même encourager fortement son enfant à bouger pour éviter une dépendance aux écrans, tout en reconnaissant que tous les parents ne disposent pas du même suivi. Se substituer aux parents n'est, selon lui, le rôle ni de l'Etat ni de l'école, mais il indique que sa proposition s'appuie d'une

part sur l'écoute d'enseignants et de parent, et d'autre part sur l'observation de situations variées.

Un commissaire S indique que cette situation va évoluer.

M. Taboada relève qu'au moment du dépôt de la motion, certains élèves prenaient leur repas au fast-food ou chez un épicier, ce qui générait également de mauvaises habitudes alimentaires. Il reconnaît à nouveau le caractère utopique de la motion, mais il estime qu'elle ne l'est pas autant qu'on le prétend. Il rappelle qu'elle vise principalement la mise à disposition d'infrastructures, ainsi que le déploiement de ressources permettant d'inciter les jeunes à bouger davantage durant la pause de midi plutôt que de rester assis devant des écrans.

La vice-présidente constate l'absence de nouvelles questions et sollicite d'éventuelles propositions d'auditions.

M. Taboada propose d'entendre le département de l'instruction publique. Il juge pertinent d'auditionner également des enseignants des cycles d'orientation, afin qu'ils partagent leur expérience de la pause de midi et de l'après-pause. Il propose également l'audition des associations de parents d'élèves des cycles, ainsi que celle de certaines faïtières sportives, afin de répondre aux questions soulevées concernant la faisabilité et la mise en place du projet dans le cadre d'un éventuel partenariat. Il affirme rester ouvert à des amendements, la motion ayant été déposée une année auparavant et certaines évolutions étant intervenues depuis, notamment l'interdiction des téléphones portables dans les cycles. Il profite de la présence de la conseillère d'Etat pour la féliciter, estimant que cette interdiction produit déjà des effets positifs, sans toutefois résoudre l'ensemble des problèmes.

Discussion

La vice-présidente demande s'il existe d'autres suggestions d'auditions ou des remarques.

M^{me} Hiltbold indique qu'il serait pertinent d'auditionner formellement le département de l'instruction publique afin que la commission dispose d'une vision claire de ce qui est déjà mis en place. Elle souligne l'importance de comprendre la question de la disponibilité des salles ainsi que le fait que tous les élèves ne bénéficient pas d'une pause de deux heures, les situations étant variables. Elle rappelle également l'existence d'un nombre important de cours facultatifs. Selon elle, ces éléments doivent être connus avant d'envisager de multiples directions. Elle suggère également une audition du Conseil de la jeunesse.

Un commissaire PLR estime qu'il serait intéressant d'entendre le DIP, mais juge inutile d'engager une nouvelle série d'auditions pour réaffirmer la nécessité d'encourager le sport chez les jeunes. Il relève qu'une initiative acceptée par le Grand Conseil et une sous-commission travaillent depuis longtemps sur un contreprojet, et que toutes les entités en lien avec le sport et la jeunesse à Genève ont déjà été auditionnées. Il considère que l'utilité du sport ne fait plus débat. Il observe que certains souhaitent maintenir les élèves en cantine tandis que d'autres cherchent à éviter que des jeunes se livrent à des actes de violence, qu'il décrit ironiquement comme une activité répandue à l'heure actuelle. Il mentionne être l'auteur de deux motions portant sur la violence des bandes de jeunes, en attente depuis un et deux ans, alors que des auditions sont menées dans le but de gérer des adolescents pendant une heure malgré leurs autres occupations. Selon lui, ceux qui voudraient commettre des actes violents trouveraient d'autres occasions de le faire. Il se déclare favorable à auditionner uniquement le DIP, puis à classer la motion.

Un commissaire S exprime un avis différent. Il considère la motion comme pertinente et rejoint l'idée qu'il n'est pas nécessaire de mener un grand nombre d'auditions. Il soutient l'idée d'entendre le DIP. Concernant le Conseil de la jeunesse, il y voit un intérêt, tout comme pour les associations de parents d'élèves, mais il estime que la commission est déjà consciente des bienfaits du sport pour la société et les jeunes. Il souligne toutefois qu'un mandat non négligeable concerne les associations sportives. Avant de se prononcer sur l'acceptation de la motion, il souhaiterait entendre l'Association genevoise des sports afin de déterminer si les associations sportives disposent de la volonté et des moyens nécessaires pour développer des activités sur le temps de midi.

Un commissaire LJS rappelle que la motion n'a pas pour objectif de convaincre l'ensemble des jeunes de pratiquer du sport à midi, mais de proposer cette possibilité à ceux qui le souhaitent. Il regrette l'idée de renoncer à auditionner le Conseil de la jeunesse, estimant que les jeunes sont directement concernés et que leur avis serait utile. Il relève que, si de nombreuses auditions ont été réalisées dans le cadre de l'initiative sur le sport, le sujet de la motion n'a pas été traité. Il considère que les jeunes pourraient trouver un intérêt à disposer, durant la pause de midi, d'une alternative aux écrans ou à la lecture, activité qu'ils pratiquent déjà toute la matinée en cours. Selon lui, la motion offre une possibilité importante à certains élèves de pratiquer une activité physique à ce moment de la journée. Il estime nécessaire d'entendre le Conseil de la jeunesse et juge qu'il serait regrettable de clore la motion sans l'examiner davantage. Il propose de la corriger ou de l'amender, affirmant qu'elle possède une véritable utilité.

La vice-présidente demande s'il est possible d'obtenir les chiffres concernant la proportion de jeunes qui restent sur place à midi et celle des élèves qui rentrent.

M^{me} Hiltbold rappelle que de nombreuses informations avaient été communiquées lors de l'examen du projet de loi sur les repas. Elle indique que 10% à 20% des élèves restent à midi. Elle annonce qu'une liste des cours facultatifs sera transmise, comprenant des activités telles que le sport, le yoga ou la méditation. Ces activités impliquent un certain coût, en raison des heures supplémentaires fournies par les enseignants. Elle ajoute que d'autres offres sont envisageables. Elle souligne toutefois que l'élément essentiel demeure la disponibilité extrêmement limitée des salles de sport et des salles d'éducation physique.

Un commissaire PLR propose d'auditionner le DIP avant de définir la direction à adopter.

Un commissaire MCG estime que la motion a le mérite d'ouvrir le débat. Il affirme connaître de nombreux jeunes contraints de garder leurs frères et sœurs le soir, ce qui les empêche de pratiquer une activité sportive et a des conséquences sur leur santé. Il considère que la motion doit être conservée et que le DIP doit être auditionné.

La vice-présidente conclut en disant qu'une demande d'audition du DIP sera formulée, et que la commission décidera après cela de la suite à donner au dossier.

Séance du 21 janvier 2026

Audition de M^{me} Anne Hiltbold, conseillère d'Etat, DIP, de M. Eric Stachelscheid, directeur de la direction générale de l'enseignement obligatoire, DIP, et de M^{me} Céline Merad-Malinverni, directrice des ressources humaines, DIP

M^{me} Hiltbold exprime son plaisir de participer à nouveau aux travaux de la commission. Elle indique qu'un temps limité impose une présentation brève. Des réponses ont déjà été apportées à certaines questions lors de la présentation de la motion par son auteur. Elle cède ensuite la parole à M. Stachelscheid.

M. Stachelscheid déclare que, sur le principe, une position très favorable prévaut à l'égard de la motion en ce qui concerne la promotion du sport. Il estime toutefois nécessaire de rappeler plusieurs éléments relatifs au fonctionnement du cycle d'orientation. Depuis 2023, chaque élève bénéficie de trois heures d'éducation physique dans la grille horaire. Cette augmentation d'une heure résulte d'un recours admis au Tribunal fédéral, qui a imposé l'introduction de cette troisième heure, effective depuis 2023. La grille horaire

des élèves a ainsi été portée à 33 heures hebdomadaires pour l'ensemble des élèves. Cette évolution a modifié l'organisation des horaires : les périodes autrefois qualifiées d'heures marginales, notamment entre 12h et 14h pour des options complémentaires ou des cours supplémentaires, constituent désormais des heures effectives intégrées à la grille horaire. Ces périodes, désignées en interne comme P5-P6 et situées durant la pause de midi, sont utilisées tout en veillant à garantir, pour la majeure partie de la semaine, une pause de 1h30 à midi afin de permettre aux élèves de se restaurer ou de rentrer à domicile. Depuis la rentrée scolaire en cours, l'usage des téléphones portables est interdit pour tous les élèves, y compris durant la pause de midi, ce qui favorise la proposition d'autres activités et offre d'autres opportunités que l'utilisation du téléphone. Durant cette période, les élèves doivent disposer du temps nécessaire pour le repas. Un projet relatif à l'offre de midi a été déposé pour les élèves ; son déploiement est en cours avec la mise à disposition de réfectoires et de possibilités de restauration.

S'agissant des cours de sport, les cycles d'orientation proposent depuis longtemps des cours facultatifs variés, comprenant des activités sportives, culturelles et artistiques. L'offre actuelle recense plus de 140 cours facultatifs dans les 19 cycles d'orientation, couvrant des domaines diversifiés tels que le montage vidéo, l'astronomie ou les arts culinaires, ainsi que le sport. Un recensement fait apparaître plus de 40 cours de sport à midi parmi ces cours facultatifs, proposés par des enseignants d'éducation physique dans 13 cycles d'orientation sur 19. Tous les cycles d'orientation offrent des cours facultatifs à midi ; aucun établissement n'en est dépourvu. Cette offre constitue une réelle opportunité pour les élèves. L'introduction de la troisième heure d'éducation physique engendre toutefois une problématique d'infrastructures. Chaque cycle d'orientation dispose en principe de trois salles d'éducation physique, lesquelles sont désormais très largement occupées. Malgré cette contrainte, l'offre de cours facultatifs demeure possible. L'augmentation éventuelle du nombre de cours dépend également de la demande des élèves, les cours facultatifs s'appuyant souvent sur leurs souhaits, sur leurs propositions ainsi que sur les opportunités liées au parcours et à la formation des enseignants, qui permettent cette diversité. Les limitations d'infrastructures constituent néanmoins une difficulté pour élargir encore l'offre sportive. Des salles d'EPI, dédiées à l'éducation physique individualisée et de type musculation, ont été créées. Elles permettent de proposer des activités supplémentaires et d'assurer la continuité d'une activité physique pour des élèves présentant un problème physique momentané, par exemple un bras cassé. L'utilisation d'infrastructures communales soulève une autre difficulté liée aux déplacements des élèves vers ces installations puis à leur retour à l'école, ce

qui peut poser des contraintes de timing selon l'éloignement des infrastructures par rapport au cycle d'orientation. Des projets peuvent néanmoins être proposés ; certains cycles d'orientation développent des projets en lien avec la FASE, qui intervient entre 12h et 14h pour proposer des activités et prendre en charge des élèves en dehors du temps de repas. Une difficulté réside dans le recours à des milieux associatifs autres que ceux déjà accrédités par le DIP, en raison des questions de pilotage de ces associations et des modalités de leur mandat pour intervenir dans les établissements. En résumé, une position favorable s'exprime à l'égard de la motion quant à la culture sportive et à l'ouverture dans ce domaine. L'offre actuelle en faveur des élèves est jugée importante. Des difficultés apparaissent en cas d'extension de l'offre, notamment en matière d'infrastructures et de pilotage des cours supplémentaires.

La présidente le remercie pour la clarté des propos tenus et demande un complément concernant la deuxième invite relative à la collaboration avec les associations sportives.

M. Stachelscheid indique qu'une collaboration avec des associations sportives existe déjà sur plusieurs aspects. Les enseignants disposent en principe d'une accréditation Jeunesse et Sport et entretiennent des contacts dans ce cadre. Des spécialistes interviennent ponctuellement, notamment dans des disciplines comme la grimpe, sans difficulté particulière de principe. Des questions se posent toutefois quant aux modalités d'intervention, aux lieux concernés et aux conditions d'intégration de ces intervenants dans les écoles, au regard des élèves, des infrastructures et des offres sportives pouvant être mises en place dans les établissements. L'exemple du tir à l'arc illustre ces enjeux : une activité de ce type impliquerait un déplacement vers un stand spécialisé, par exemple à Jussy, et soulèverait des questions de sécurité, de transport du matériel et d'organisation générale, ce qui entraîne de nombreuses contraintes.

M^{me} Hiltbold réaffirme une position favorable au développement du sport pour les jeunes et l'absence d'opposition de principe à la motion. Elle indique néanmoins ne pas soutenir cette motion, celle-ci impliquant la mise en place d'infrastructures supplémentaires, alors que les capacités actuelles posent déjà un problème. Le nombre de salles de gymnastique demeure insuffisant ; la volonté d'agir existe, mais les moyens et les espaces disponibles font défaut. Des cycles d'orientation ont dû être surélevés ou agrandis et, lorsque cela est possible, des infrastructures sportives supplémentaires sont intégrées, dans un contexte déjà tendu depuis l'introduction de la troisième heure d'éducation physique. Une collaboration avec les associations sportives locales intervient lorsque les conditions le permettent, notamment en cas de disponibilité des

salles de gymnastique à midi. Lorsque des disponibilités existent, des activités telles que la musculation, le yoga ou la grimpe sont déjà proposées. Les possibilités d'extension apparaissent ainsi limitées. Le refus de la motion permettrait en outre d'éviter l'élaboration d'un rapport supplémentaire et de préserver les équipes, déjà fortement sollicitées, pour un objet dont les objectifs correspondent à des pratiques déjà en place.

Un commissaire S demande une clarification concernant l'offre sportive actuelle et relève que des cours facultatifs à midi existent dans 13 cycles d'orientation sur 19 ; six établissements n'en proposeraient donc pas dans ce domaine.

M. Stachelscheid précise que les 19 cycles d'orientation proposent des cours facultatifs. Parmi eux, 13 offrent des cours facultatifs d'éducation physique ; les autres proposent d'autres types de cours, tels que les échecs ou l'astronomie. L'offre sportive facultative concerne ainsi 13 cycles d'orientation sur 19.

Le commissaire S souhaite connaître les raisons expliquant l'absence de cours facultatifs de sport dans les six autres établissements et il s'interroge sur la disponibilité des salles de gymnastique à midi ainsi que sur l'éventuelle absence d'enseignants disposés à organiser ces cours.

M. Stachelscheid indique que plusieurs facteurs peuvent intervenir. Des problèmes d'infrastructures existent, certains cycles d'orientation ne disposant, sur l'ensemble d'une semaine du lundi au vendredi, que d'une seule période libre avec une seule salle d'éducation physique disponible, toutes les autres plages étant occupées. Des contraintes financières entrent également en ligne de compte, les cours facultatifs étant rémunérés au cachet. L'offre dépend en outre de la volonté des enseignants de proposer un cours. Le caractère facultatif pour les élèves joue aussi un rôle : les inscriptions peuvent être très faibles, avec parfois seulement deux élèves inscrits, situation qui ne permet pas l'ouverture du cours. L'absence de cours ne traduit donc pas nécessairement une volonté de ne rien proposer, mais peut résulter d'un manque d'inscriptions ou du fait que l'offre correspond à des activités déjà pratiquées par les élèves, comme le football ou le volley. Plusieurs facteurs se combinent ainsi selon les établissements.

Le même commissaire S évoque la possibilité, pour les cycles d'orientation manquant d'infrastructures, d'organiser des activités dans des installations proches, par exemple un centre sportif situé à proximité, afin de proposer des cours facultatifs en dehors de l'établissement.

M. Stachelscheid confirme que cette option existe déjà dans certains cas. Les Coudriers se rendent par exemple à André-Chavanne pour utiliser un mur

de grimpe. Des questions se posent toutefois quant à la disponibilité des locaux et au temps de trajet.

Les élèves disposent d'une heure et demie entre 12h et 14h pour la pause ; il faut intégrer le déplacement, le repas et le retour à l'école. Selon la localisation des infrastructures, comme dans le cas du Cycle d'orientation du Vuillonnex, les possibilités à proximité peuvent être limitées ou impliquer des trajets importants.

Toujours le même commissaire S exprime un accueil favorable à la motion et évoque la possibilité de l'amender. Il souligne une intention positive d'encouragement au sport et demande s'il existe une éventuelle volonté du DIP de développer une politique plus centralisée en la matière. Il mentionne la possibilité de faire preuve de créativité malgré le manque d'infrastructures, par le développement d'activités nécessitant moins d'équipements, comme des activités en plein air, la course à pied, des entraînements liés à des courses scolaires, ou de la gym-fitness sans appareils. Il évoque à la fois une impulsion institutionnelle vers les établissements et le développement de pratiques sportives moins dépendantes des salles.

M^{me} Hiltbold indique que des développements supplémentaires restent théoriquement possibles avec des moyens adéquats, permettant même un triplement de l'offre. Elle pose toutefois la question du besoin et de la priorité : l'évaluation porte sur la nécessité d'augmenter encore l'offre sportive, sur la pratique actuelle des jeunes et sur le caractère prioritaire de cette thématique. Les heures d'éducation physique ont déjà été augmentées et des cours sont proposés lorsque cela est possible. Certains élèves rentrent à domicile à midi et tous ne souhaitent pas nécessairement pratiquer du sport en dehors des cours obligatoires. Une réflexion plus large s'impose sur l'offre globale à midi pour les élèves qui restent dans les établissements. L'offre actuelle est jugée suffisante au regard des moyens disponibles. Des impulsions supplémentaires sans ressources additionnelles rendraient la mise en œuvre difficile ; la question des moyens s'ajoute à celle des infrastructures.

Le commissaire S rappelle sa sensibilité à l'octroi de moyens supplémentaires.

M^{me} Hiltbold réitère l'interrogation sur la priorité politique à accorder à ce domaine et sur l'existence d'un manque avéré. L'importance du sport est reconnue, mais la nécessité d'une offre beaucoup plus large à midi n'apparaît pas établie. Les possibilités actuelles sont exploitées autant que possible et l'affectation de moyens supplémentaires à cet objet doit être mise en balance avec les autres enseignements. La situation serait différente en présence d'une forte demande non satisfaite, avec des élèves refusés faute de places, ce qui ne correspond pas aux retours actuels. L'intention de la motion est comprise, mais

elle ne répond pas à une priorité jugée indispensable. La création de cours supplémentaires impliquerait l'inscription de crédits spécifiques au budget.

Une commissaire Ve demande si les 140 cours mentionnés correspondent à une offre organisée entre 12h et 14h.

M. Stachelscheid répond par l'affirmative.

La commissaire Ve relève l'importance quantitative de cette offre et s'interroge sur sa publicité, sur son niveau d'utilisation par les jeunes et sur la demande réelle. Elle souligne la spécificité de la tranche d'âge concernée, composée d'adolescents de 12 à 15 ans, pas toujours enclins à s'engager spontanément dans des activités et parfois portés au retrait ou à l'inactivité. Une structure incitative lui paraît déterminante. Elle mentionne des expériences menées dans certains cycles d'orientation, comme des tournois internes ou intercycles instaurant une compétition saine, un sentiment d'appartenance et une dynamique collective.

Une réflexion lui paraît nécessaire non seulement sur l'augmentation de l'offre, mais aussi sur la demande effective et sur l'intégration de ces activités dans une perspective plus large de mieux-vivre ensemble, de renforcement de la cohésion sociale au sein des établissements et de diminution de l'absentéisme, ces activités inclusives favorisant la motivation des jeunes et les interactions avec les enseignants. Elle souhaite savoir si les initiatives de tournois internes ou intercycles sont encouragées par le DIP ou relèvent uniquement d'initiatives locales. Elle évoque également la possibilité d'inscrire la réflexion dans une approche globale de cohésion sociale au sein du cycle, au-delà de la seule pause de midi.

M^{me} Hiltbold indique que ces réflexions sont déjà menées, notamment à la suite de l'interdiction des téléphones portables, avec la recherche d'alternatives et d'activités fédératrices. Des journées sportives, des tournois scolaires et des entraînements, notamment pour l'escalade, sont organisés. Des semaines décloisonnées existent également, durant lesquelles des enseignants partent avec des élèves pour des marches et des nuitées en refuge. Ces projets émanent du terrain et présentent un grand intérêt. Une réflexion plus large apparaît toutefois nécessaire. Elle propose de transmettre la liste des cours proposés afin de documenter l'offre ; cependant, la disponibilité de données sur les taux de fréquentation n'est pas assurée.

M. Stachelscheid précise que les cours facultatifs sont proposés en début d'année et reposent sur les inscriptions des élèves. Les 140 cours mentionnés sont effectivement ouverts, ce qui signifie qu'ils réunissent un nombre suffisant de participants ; à défaut, ils ne seraient pas organisés. Des propositions ont parfois suscité peu ou pas d'intérêt ; elles ont alors été adaptées pour correspondre davantage aux attentes des élèves ou n'ont pas été

prises en œuvre. Les cours effectivement proposés correspondent ainsi à des activités plébiscitées par les élèves, qui y participent.

Un commissaire PLR indique percevoir un décalage entre la situation décrite et son expérience personnelle. Il évoque l'année extrascolaire effectuée par sa fille au Canada et estime que, du point de vue des équipements sportifs, la situation locale apparaît très en retrait. Il fait le lien avec une vision d'horaire continu et avec un modèle plus anglo-saxon, dans lequel des activités sportives prennent place l'après-midi, et il considère la motion comme une opportunité dans cette perspective. Il souligne l'idée qu'un investissement dans le sport permettrait d'éviter ultérieurement des coûts sociaux, notamment en lien avec la santé, comme le diabète. Trois heures de sport hebdomadaires lui paraissent insuffisantes et une augmentation significative serait souhaitable. Il s'interroge sur l'existence de synergies possibles entre la motion et une vision à moyen terme, sur deux à trois ans, intégrant la notion d'horaire continu, plutôt qu'une approche limitée à six mois.

M^{me} Hiltbold indique que de telles réflexions pourraient être menées, tout en rappelant que l'horaire continu concerne principalement le degré primaire. Le cycle d'orientation s'adresse à des jeunes plus âgés et ne dispose pas d'une offre parascolaire comparable ; une fin de journée plus précoce laisserait des jeunes livrés à eux-mêmes l'après-midi, situation jugée problématique. Un développement important de l'offre sportive serait théoriquement envisageable, mais une telle extension n'a pas été engagée, la priorité ayant été donnée au primaire. La motion peut constituer une opportunité, mais la réalisation d'infrastructures reste particulièrement complexe. Les difficultés rencontrées pour installer des pavillons ou procéder à des surélévations de bâtiments afin de créer des salles de classe illustrent l'ampleur des contraintes ; les infrastructures sportives présentent des défis comparables, voire supérieurs. Un manque d'infrastructures sportives est reconnu à l'échelle cantonale et dans les écoles, sans possibilité de résoudre rapidement cette situation.

Séance du 28 janvier 2026

Discussion et votes

La présidente indique que, lors de la séance précédente, la commission semblait prête à voter la M 3083.

Un commissaire S relève que, sur l'enjeu du sport au niveau de l'école, il serait possible de redéposer une motion supplémentaire ou d'amender la M 3083. Il souligne que dans la nouvelle grille horaire de la maturité, l'éducation physique est absente en 4^e année, ce qui lui apparaît inacceptable tant du point de vue de la santé que de l'équité. Il propose soit d'ajouter une

invitation dans la motion, soit de déposer un texte distinct, et insiste sur la nécessité de clarifier si des heures de sport sont actuellement prévues en 4^e année.

M^{me} Zottos précise qu'elle n'est pas en mesure de répondre immédiatement, mais qu'il sera possible d'apporter ces informations lors de la prochaine séance. Elle indique toutefois qu'à sa connaissance, la grille horaire n'a pas subi de modification en matière de sport par rapport à l'ancienne version.

Un commissaire PLR précise que quatre heures de sport sont actuellement prévues en 4^e année et qu'il serait surprenant que ce volume ait été supprimé.

Le commissaire S réaffirme que, selon la nouvelle grille horaire, aucune heure de sport n'est prévue en 4^e année.

La présidente rappelle que la motion concerne le cycle d'orientation et que le débat s'éloigne légèrement du sujet initial. Elle propose de passer au vote sur la M 3083 et sollicite les positions des groupes.

Le commissaire S indique que son groupe votera en faveur de la motion et il espère que le reste de la commission fera de même. Il souligne l'importance de promouvoir le sport chez les jeunes et insiste sur le lien avec la nutrition et les cantines scolaires. Il critique l'argument du département selon lequel il serait inutile de développer davantage l'offre sportive, notant que l'offre actuelle de cours facultatifs reste inégale selon les établissements. Il estime essentiel que tous les cycles d'orientation bénéficient d'une offre sportive équivalente à la logique des restaurants scolaires, et souligne l'importance de cette motion comme signal au Conseil d'Etat, en précisant que les contraintes d'infrastructure pourront être prises en compte, notamment par les moyens issus du contreprojet à l'IN 199.

Une commissaire Ve rappelle le travail réalisé avec la sous-commission et le contreprojet à l'IN 199, visant à promouvoir le sport, améliorer l'offre et les conditions. Elle soutient la motion, tout en exprimant une réserve sur la formulation des considérants et le titre de la motion, jugés trop orientés vers la prévention de « potentielles dérives ». Elle demande s'il est possible de modifier le titre.

La présidente confirme que le titre peut être modifié.

Une commissaire LJS indique son soutien à la motion, rappelant que celle-ci a été déposée par son groupe. Elle précise que la motion concerne uniquement une intention et non un projet de loi, et souligne l'intérêt d'observer les conclusions du rapport de la conseillère d'Etat.

Un commissaire MCG rappelle qu'un certain nombre de jeunes doivent s'occuper de leurs frères et sœurs le soir et ne peuvent pas pratiquer de sport à ces horaires. Il souligne que la motion présente des bénéfices à long terme pour la santé et la santé mentale des enfants et précise que le MCG soutiendra la motion.

Un commissaire LC se déclare satisfait de la proposition de modification du titre, rappelant que l'objectif principal est la promotion du sport dans le cadre scolaire. Il indique que le groupe du Centre soutiendra la motion.

Un commissaire PLR confirme le soutien de son groupe et propose l'amendement suivant pour le titre : « pour la promotion du sport au cycle d'orientation ». Il souligne que, malgré certains doutes sur l'impact concret de la motion, le texte permet d'envoyer un signal fort au département.

Un commissaire UDC indique que son groupe soutiendra la motion et appuie la modification du titre, jugée nécessaire.

Votes

La présidente met aux voix l'amendement au titre :

« pour la promotion du sport au cycle d'orientation »

Oui : 15 (3 S, 2 Ve, 1 LJS, 2 MCG, 1 LC, 4 PLR, 2 UDC)

Non : —

Abstentions : —

L'amendement est accepté à l'unanimité.

La présidente met aux voix la M 3083 ainsi amendée :

Oui : 15 (3 S, 2 Ve, 1 LJS, 2 MCG, 1 LC, 4 PLR, 2 UDC)

Non : —

Abstentions : —

La M 3083, telle qu'amendée, est acceptée à l'unanimité.

Conclusion

En l'absence de toute opposition à la proposition de motion 3083 lors de son traitement en commission, la majorité vous invite dès lors à soutenir sans retenue ses conclusions en renvoyant cet objet amendé au Conseil d'Etat, avec les remerciements d'usage à ses auteurs.